

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 262

Rubrik: Annexe de l'éditorial

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

si son propos général est de plaider pour l'association des mouvements politiques armés au processus d'élaboration du droit humanitaire, il prend surtout à contre-pied, pour une fois sans esprit partisan et au long d'une démonstration précise, toute l'imagerie qui entoure ces mouvements; une imagerie soigneusement entretenue par les moyens de communication de masse qui font le plus souvent de la politique internationale une scène de western où s'affrontent les bons (gouvernements en place) et les méchants (révolutionnaires); une imagerie, que l'on pourrait croire puérile, mais qui a joué son rôle dans le choix des participants à la Conférence diplomatique de Genève, et en particulier dans le refus obstiné et ethnocentrique de l'Occident de considérer comme responsables des mouvements tels que le GRP, par exemple.

Le credo des mouvements de libération nationale

Les auteurs approchent les mouvements politiques armés dès le premier chapitre sous un angle qui bat en brèche les idées généralement reçues à leur sujet:

« Qu'il s'agisse pour eux de libérer la patrie, de mettre fin à un régime colonial ou raciste, de repousser toute autre forme de domination, d'oppression ou d'intervention étrangère, qu'il s'agisse de transformer l'ordre social interne et les rapports que le pays ou la région entretiennent avec le reste du monde, ces mouvements ont ceci en commun qu'ils prennent les armes dans l'intention d'instaurer une société qu'ils voudraient meilleure et plus favorable à l'épanouissement de l'homme. Au point que, pour beaucoup d'entre eux, antiracisme, libération nationale, révolution sociale, se rejoignent et se confondent, à des degrés variables, dans un même élan. En d'autres termes, ces mouvements se réclament tous d'une certaine idée de l'homme qui, malgré les nombreuses et importantes différences qu'elle accuse de l'un à l'autre et malgré les implications très diverses qu'elle peut avoir sur les plans politique, géographique, idéolo-

gique et culturel, contribue à les rapprocher sur le plan strictement humain. »

Critique de l'Occident

Se tenant à un inventaire sur le strict plan du droit humanitaire, les auteurs s'attaquent ensuite aux longs cortèges de préjugés qui fondent le jugement (occidental en particulier) sur les mouvements de libération.

Soulignant que rares sont les mouvements qui a priori « ne préféreraient pas mener une lutte politique en exprimant leurs revendications dans la légalité et la liberté, plutôt que d'avoir recours à la violence », faisant la part, bien sûr, des excès (« presque inévitables partout où agissent des individus en armes à quelque bord qu'ils appartiennent »), les auteurs n'ont pas de peine à démontrer que « la plupart des mouvements politiques armés se comportent plus humainement qu'on ne l'affirme généralement ». A l'appui, des citations nombreuses (fondateurs ou animateurs de multiples mouvements de libération africains, asiatiques ou latino-américains) et la preuve par les textes que les règles en usage au sein de multiples mouvements de libération sont très proches des principes des conventions en vigueur. Ce, non pour faire l'apologie de la violence, mais pour « mettre en évidence les comportements sur lesquels il est possible de bâtir »: « L'espoir, pour les mouvements politiques armés, c'est que la partie adverse et la communauté des nations ne se contentent pas de les traiter par l'ignorance, et ne les enferment pas dans la spirale de la violence illimitée.

Fin d'une bonne conscience

Une démystification salutaire, une brèche dans la bonne conscience générale, à l'heure où, par exemple, la Suisse refuse de reconnaître la Guinée-Bissau.

ANNEXE DE L'EDITORIAL

En 1973, 1043 étrangers ont demandé l'asile en Suisse

Selon les statistiques fédérales, l'année passée, 1043 étrangers ont demandé l'asile dans notre pays, soit 10 de moins qu'en 1972. Présentement, 132 demandes sont encore à l'examen, alors que 96 ont été refusées. En ce qui concerne ces refus, il s'agit pour la plupart de personnes établies dans un pays où elles avaient déjà obtenu l'asile. (On a même détecté des cas de folie de la persécution, souligne le rapport.)

Si on les répartit par pays, le groupe le plus important est constitué par l'Europe de l'Est: la Hongrie (336), la Tchécoslovaquie (188), la Pologne (130), la Roumanie (88), la Bulgarie (73). En relation avec les troubles en Angola, 32 Portugais — des déserteurs noirs principalement, qui ne voulaient pas être engagés contre leurs compatriotes — ont été accueillis. D'autres contingents: la Grèce (13), la Turquie (12), l'Espagne (11).

Les réfugiés politiques proviennent pratiquement de tous les pays totalitaires et de tous les continents. Les demandes d'asile sont souvent présentées pendant l'été, en période de vacances. Les principaux cantons d'accueil sont: Zurich (303), Genève (153), Vaud (105), Bâle-Ville (84), Berne (77).

L'opération Chili (255) et l'opération « cas-so-ciaux » (80) — cette dernière étant effectuée chaque année — ne figurent pas dans la statistique. Il s'agit principalement de personnes provenant de camps. Ce sont souvent des personnes âgées ou invalides.

On ne dispose pas de données précises sur le nombre global des réfugiés en Suisse. Le Département fédéral de justice et police les évalue à 30 000 - 35 000. Les nouvelles admissions sont compensées par les naturalisations qui peuvent être obtenues après 12 ans de séjour.